

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de publication : 6/10/06</p>	<p style="text-align: center;">SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2006 À LAGORD</p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : MM. Michel ROGÉON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, MM. Michel-Martial DURIEUX, Jean-François FOUNTAINE, M. Jack PROUST (jusqu'à la 23^{ème} question), M. Josy MOINET, Jacques GIARD (jusqu'à la 23^{ème} question), Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Guy COURSAN, M. Jean-François DOUARD, Jacques CORNÉLIS, Mme Esther MÉMAIN, MM. Yann JUIN (jusqu'à la 20^{ème} question), Daniel GROSCOLAS, Yves ROUSSEAU, Guy DENIER, M. Bernard ROUX, Pierre GARNIER (jusqu'à la 23^{ème} question), Gérard BLANCHIER, Mme Suzanne TALLARD, Vice-présidents</p> <p>Mme Dominique AUGRAS (jusqu'à la 12^{ème} question), M. Patrick BOUYER (jusqu'à la 23^{ème} question), M. Jean-Pierre CARDIN (jusqu'à la 35^{ème} question), Mme Colette CHAIGNEAU (à partir de la 10^{ème} question), M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ (jusqu'à la 23^{ème} question), Mme Bernadette COLIN, M. Jean-Claude COUGNAUD, M. Mario COUTURIER, M. Jack DILLENBOURG (à partir de la 8^{ème} question), M. Olivier FALORNI, Mme Patricia FRIOU, M. Aimé GLOUX, M. Didier GOBINET, M. Gérard GOUSSEAU (jusqu'à la 23^{ème} question), Mme Brigitte GRAUX, Mme Josseline GUITTON, M. Claude KARTES, Mme Françoise LAINE, M. Henri LAMBERT, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Jacques LEGET, Mme Juliette LIBERT, M. Pierre MALBOSC, M. Daniel MATIFAS, M. Henri MOULINIER (jusqu'à la 23^{ème} question), M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX (jusqu'à la 23^{ème} question), M. Marc PARNAUDEAU, M. Michel PLANCHE (jusqu'à la 23^{ème} question), M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Marie-Yvonne ROY, M. Jacques SUSSET, M. Denis THIBAUDEAU, M. Jean-François VATRÉ, M. Michel VEYSSIÈRE (jusqu'à la 23^{ème} question), Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jack PROUST (à partir de la 24^{ème} question), Jacques GIARD (à partir de la 24^{ème} question), M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Jacques SUSSET, M. Yann JUIN (à partir de la 21^{ème} question), M. Michel BOISSARD, Pierre GARNIER (à partir de la 24^{ème} question), M. Patrick ANGIBAUD procuration à Mme Suzanne TALLARD, Mme Dominique AUGRAS (à partir de la 13^{ème} question), Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN (à partir de la 36^{ème} question), Mme Colette CHAIGNEAU (jusqu'à la 9^{ème} question), M. Philippe CHASTENET, M. Jean-Claude CHICHÉ (à partir de la 24^{ème} question), M. Jack DILLENBOURG (jusqu'à la 7^{ème} question), M. Rémy DROUARD, Mme Sylviane DULIOUST procuration à M. Marc PARNAUDEAU, M. Gérard GOUSSEAU (à partir de la 24^{ème} question), M. Michel GRIMAUD procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Gérard GUÉDON procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Patrick LARIBLE procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Stéphane LEROY, M. Henri MOULINIER (à partir de la 24^{ème} question), Mme Isabelle MULINGHAUSEN, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à Mme Marie-José DENYS, M. Serge PICAUT procuration à M. Yves AUDOUX, M. Michel PLANCHE (à partir de la 24^{ème} question), M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN procuration à M. Marc NÉDÉLEC, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Maryline SIMONÉ procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Cédric SUIRE procuration à Mme Juliette LIBERT, M. Michel VEYSSIÈRE (à partir de la 24^{ème} question), M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Yvon NEVEUX (à partir de la 24^{ème} question), M. Abdel Nasser ZÉRARGA procuration à M. Patrick BOUYER (à partir de la 24^{ème} question), Conseillers,</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Yves AUDOUX</p>
--	---

Date de convocation :	22 SEPTEMBRE 2006
Nombre de membres en exercice : 88	Bulletins litigieux : 0
Nombre de membres présents : 60	Abstentions : 0
Nombre de membres ayant donné procuration : 13	Suffrages exprimés : 73
Nombre de votants : 73	Pour l'adoption : 73
	Contre l'adoption : 0

N° 23

Titre / CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER EN POITOU-CHARENTES - ACCORD DE PRINCIPE

Madame TALLARD expose que l'un des enjeux de l'attractivité de l'agglomération de La Rochelle passe par sa capacité à maîtriser « durablement » son développement urbain en s'appuyant sur une politique foncière dotée de moyens techniques et financiers renforcés.

La mise en place d'une politique foncière, en offrant une meilleure disponibilité foncière et immobilière intégrée dans une logique d'aménagement du territoire, est indispensable dans le domaine de l'habitat et plus particulièrement du logement social, dans le champ économique et au niveau de la protection de l'environnement.

L'étude de préfiguration d'un Établissement Public Foncier d'État à l'échelle régionale engagée fin 2005 par l'État, le Conseil Régional et le réseau d'agglomérations AIRE 198 à son initiative, et associant les quatre conseils généraux, a souligné et proposé plusieurs éléments :

- La pertinence et l'utilité d'un tel outil afin de soutenir les politiques foncières des collectivités locales plus particulièrement en faveur de l'habitat et du développement économique. Le fait qu'il soit créé dans un périmètre régional permet une action sur toutes les communes concernées par l'urbanisation et permet également la mutualisation des moyens financiers et humains ;
- Le futur conseil d'administration de l'EPF qui sera défini par décret pourrait être composé de représentants des conseils généraux, du Conseil Régional, des communautés d'agglomération, des chambres consulaires ;
- Un Établissement Public Foncier bénéficie de la Taxe Spéciale d'Équipement pour financer les investissements définis par le conseil d'administration. Parmi les différents scénarios étudiés, deux ont été envisagés :
 - Le premier passe par une TSE d'environ 10€ sans autre aide spécifique, cela permet d'avoir une autonomie et une capacité financière importante,
 - Le second comprend une TSE d'environ 6€ mais avec un appel à l'emprunt et aux aides publiques (État ? Région ? Département ?).

L'Établissement Public Foncier est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) créé par décret après consultation du Conseil Régional, des conseils généraux, des communes de plus de 20 000 habitants et des EPCI compétents dans le domaine de l'habitat, de l'aménagement et des SCOT.

Considérant l'enjeu que représente le renforcement des moyens au service de la politique foncière de l'agglomération de La Rochelle,

Considérant la nécessité d'avoir une stratégie concertée entre les collectivités locales et régionales,

Considérant l'intérêt d'un Établissement Public Foncier d'État à l'échelle régionale en tant qu'outil au service des politiques foncières de l'agglomération dans le domaine du logement, du développement économique et de l'environnement,

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet de Région en date du 19 juillet dernier transmettant l'étude « diagnostic foncier et faisabilité d'un Établissement Public Foncier en Poitou-Charentes » et sollicitant un avis de principe de notre communauté avant de transmettre le dossier au Ministère chargé de l'Équipement,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'accepter le principe de création d'un Établissement Public Foncier.

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE**